

**Merci de retourner ce formulaire complété et signé à : Ouvèze Payre Energies S.A.S
chez Sol7 Energies, 445 avenue Marc Seguin 07000 PRIVAS**

BULLETIN DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Chaque rubrique nous est utile, voire indispensable. Merci de toutes les remplir en prenant soin d'écrire le plus lisiblement possible.

Je soussigné(e),

Prénom : _____ Nom : _____
Né(e) le : _____ à : _____ Pays : _____
Société / Collectivité / Organisme : _____
SIRET : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____ @ _____

- Déclare vouloir devenir actionnaire de la S.A.S Ouvèze Payre Energies
La valeur nominale de l'action est de 30€ augmentée d'une prime d'émission de 7,5€ par action
La souscription initiale minimale est de 5 actions.
L'entrée de tout nouvel actionnaire est soumise à l'accord du Collège de gestion.
- Déclare être déjà sociétaire et vouloir acquérir de nouvelles actions d'Ouvéze Payre Energies S.A.S
- Nombre d'actions souscrites : _____ actions de 37,5€ (30€ valeur nominale + 7,5€ de prime d'émission) = _____
- Chèque ci-joint établi à l'ordre de « Ouvèze Payre Energies S.A.S »
 Virement bancaire sur le compte (IBAN) FR76 1390 6000 7385 0316 0807 004

J'accepte que la société Ouvèze Payre Energies S.A.S ait recours à la transmission par voie électronique, pour les formalités de convocation, l'envoi d'informations et de communications institutionnelles. Cette autorisation a comme seul objectif d'économiser le papier et de faciliter la gestion d'Ouvéze Payre Energies S.A.S.

Fait à _____
le _____

Signature
+ cachet pour les sociétés / collectivités

Quel type d'entreprise est Ouvèze Payre Energies ?

Ouvéze Payre Energies S.A.S est une société par actions simplifiée à capital variable avec une gestion de type coopératif (une personne/une voix).

Qu'est-ce qu'une action d'OPE ?

C'est un titre de copropriété d'une société à capital variable dont le montant est fixe.

Qui peut souscrire des actions ?

Toute personne physique ou morale souhaitant agir de manière concrète pour le développement des énergies renouvelables. Le remboursement des actions ne peut être exigé avant un délai minimal de détention de trois ans.

Comment devenir actionnaire ?

En retournant ce bulletin de souscription rempli avec le règlement. Un titre de propriété vous sera remis dès l'enregistrement de votre souscription.

Rémunération des actions

En cas d'exercice excédentaire, une rémunération des actions peut être versée sous forme de dividendes annuels ou d'une prime d'émission lors du remboursement des actions.

Le placement d'argent dans Ouvèze Payre Energies S.A.S est-il sûr ?

Ouvéze Payre Energies S.A.S réalise des investissements stables et pérennes destinés à la production d'énergies renouvelables pour des durées de 20 ans ou plus. Néanmoins, souscrire au capital d'Ouvéze Payre Energies S.A.S inclut un risque financier, comme toute prise d'actions dans le capital d'une société par actions simplifiée.

L'associé qui se retire a droit au remboursement de la valeur de ses actions, calculée à partir de la valorisation définie par la dernière Assemblée Générale d'approbation des comptes.

les associés ne peuvent exiger le remboursement de leurs actions avant un délai de trois (3) ans de détention, sauf décision de remboursement anticipé prise par le Collège de gestion. (statuts, article 14)

Ce placement ouvre-t-il droit à des avantages fiscaux ?

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts (articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis), cette souscription n'ouvre pas droit à réduction ou crédit d'impôts.

Par l'obligation d'achat, la société bénéficie déjà d'un avantage de l'État.

Conformément aux obligations du RGPD, les informations recueillies et transmises dans le cadre de la présente souscription peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification